

**COMMUNE DE SAINT-POINT LAC****COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du lundi 23 novembre 2020****Affiché le 1/12/2020**

Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Point-Lac s'est réuni à la Mairie le 23 novembre 2020, à 18 heures 30, sur convocation de Madame le Maire en date du 19 novembre 2020.

La séance est ouverte à 18h35.

Secrétaire de séance : Mme Elodie ROBBE

Présents : Mmes Patricia FAGIANI, Elodie ROBBE, Lisa RUBILONI , Mélanie ALPY, Mathilde COUTURIER , Sandrine VALLET, Françoise NORMAND et M. François HANROT

Excusée : Mme Aurélie GRARD, arrivée en cours de séance

Procuration : A. GRARD pour Lisa RUBILONI (1<sup>ère</sup> heure du conseil)

Le compte-rendu du précédent conseil municipal en date du 12 octobre 2020 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

**I. Rendre-compte :**

Le contrat de prêt demandé à la Caisse des dépôts a été signé le 26 octobre dernier. Pour rappel, cet emprunt participe au financement des travaux d'aménagement de voirie dont la première partie est réalisée cet automne.

Après une série de consultations avec le service urbanisme de la CCLMHD et du cabinet CGBG, conseil juridique de la commune, il a été décidé de revenir sur le permis de construire accordé à la SCCV Saint-Point Lac Château. L'arrêté de retrait et refus PC0001 a été signé et envoyé par nos soins par lettre recommandée avec accusé de réception le 2 novembre 2020. Compte-tenu du reconfinement et de la fermeture au public de l'agence du promoteur, un huissier a été mandaté pour une remise en main-propre du document.

Les difficultés rencontrées lors du traitement du dossier précédent, ainsi que les informations communiquées par le cabinet d'avocats indiquent l'opportunité de réajuster le PLU de la commune. Une procédure de modification est engagée auprès du cabinet Verdi. Des précisions permettant de lever des ambiguïtés sont étudiées. Elles portent principalement sur le taux d'emprise au sol, le point de référence de mesure de la hauteur de construction, le zonage de quelques parcelles.

La pose de barrières en bois pour sécuriser la circulation piétonne autour du parking du port ne permet plus le passage du camion de collecte de verre. Une reprise des virages pour l'amélioration de la giration a augmenté le coût des travaux. Ce renchérissement étant induit par un marché passé par Préal, une demande de fond de concours a été adressée au président de la CCLMHD.

## II. Administration générale

La démission de Madame Françoise NORMAND a été acceptée par le Préfet. Elle a pris effet le 6 novembre. L'appel à candidatures pour prendre le poste d'adjoint vacant ne reçoit aucun retour positif. Par application de l'ordre du tableau, les nominations de Mélanie ALPY 1<sup>o</sup> adjoint et de François Hanrot 2<sup>o</sup> adjoint, sont validées.

Mélanie ALPY propose sa candidature pour remplacer Françoise NORMAND à la Commission communautaire dédiée au Tourisme.

➤ *approbation à l'unanimité*

Le bureau des collectivités locales de la Sous-préfecture a fait savoir qu'il fallait revoir les délégations accordées au Maire lors de la séance du 13 juillet. Les limites doivent être clairement fixées par des montants décidés par le Conseil municipal. Les rubriques 3, 15, 16, 17, 20, 21, 22, 26 et 27 sont encadrées par les montants usuellement pratiqués dans les communes de même profil que St-Point.

➤ *approbation à l'unanimité*

Commission communale des impôts directs → La liste établie par la commune est complétée par le Directeur départemental des Finances publiques pour atteindre les nombres requis de 6 membres titulaires et 6 membres suppléants. Outre MM. Cannelle et Pacquelet déjà désignés par le Conseil municipal, sont ajoutés.e.s Mmes Rubiloni Lisa, Vallet Sandrine, Alpy Mélanie et Normand Françoise désignées titulaires ; Mmes Robbe Elodie, Couturier Mathilde, Grard Aurélie, et MM. Hanrot François, Vuillard Maurice et Berger Mickaël en tant que suppléants.

Personnel communal → Le poste d'agent technique polyvalent de la commune a été attribué à Tanguy GAGELIN par la municipalité précédente. Il était convenu que son embauche prenait la forme d'un CDD à mi-temps de 3 mois démarrant au 1er juillet et renouvelé une fois pour la fin de 2020. En cas d'accord des deux parties la mise en place d'un CDI était envisagée. Tanguy GAGELIN confirme son intention de poursuivre son engagement auprès de la commune. Le passage du CDD en cours à un CDI, toujours à mi-temps, catégorie C, échelon 1, indice brut 348, indice majoré 326 à la date du 1er janvier 2021 est proposé.

➤ *approbation à l'unanimité*

## III. Lien social communication culture éducation

L'association Echo du Lac, par l'intermédiaire de son président, demande un rendez-vous. Le conseil municipal mandate les membres du bureau et Elodie Robbe pour rencontrer le bureau de l'association (président, trésorier et secrétaire) afin de faire un point de situation sur 2020 et 2021.

### 19 heures 35 Arrivée de Aurélie GRARD

Le Conseil de l'Ecole des Deux-Lacs s'est réuni le 10 novembre 2020. Lisa Rubiloni a représenté la commune. Elle rend compte du déroulement des premières semaines de l'année scolaire, avec notamment les difficultés liées au contexte sanitaire actuel : limitation du brassage des classes, port du masque compliqué dans le cadre de l'apprentissage de la lecture particulièrement. L'école accueille 107 élèves répartis en 5 classes. 108 élèves sont prévus pour 2021, soit un effectif tout proche du seuil d'ouverture de classe. La commune est sollicitée pour

participer à la mise en oeuvre d'un projet pédagogique organisé autour de la mise en place d'un potager partagé équipé d'un poulailler. Il lui est également demandé de prendre en charge la fourniture d'une étagère qui doit intégrer le nouvel aménagement du vestiaire des maternelles.

Le site internet de la commune est réactivé. L'équipe en charge de sa gestion souhaite accéder à une ergonomie plus efficace en changeant d'hébergeur. Des contacts ont été pris avec [campagnol.fr](http://campagnol.fr), solution de sites Internet conçue par l'Association des Maires Ruraux de France. Une discussion s'est engagée sur l'opportunité de regrouper les 3 sites (commune+camping+aire camping-cars) sur un site unique. François Hanrot craint qu'un site trop lourd induise une trop grande inertie, contreproductive pour la fréquentation par les touristes. Se pose également la question de la pérennité du système de réservation en ligne en cas de regroupement. Il est décidé de garder dans un premier temps les 3 sites distincts. Camping et camping-cars continuent de fonctionner avec « Jimdo ». Le site de la commune est transféré chez « Campagnol ».

Une publication papier à destination des habitants du village est en cours d'élaboration pour une distribution mi-décembre. La situation ne permettant pas les rassemblements publics, ce document présente un bilan de tout début de mandat et donne les principales informations sur l'actualité de St-Point Lac.

Un nouvel outil de communication à usage interne aux habitants va être testé dans les prochaines semaines. Il s'agit de l'application « Maires & citoyens », qui doit permettre d'impulser un fonctionnement participatif de la commune. Une offre de base gratuite permet de procéder à une première estimation de l'adhésion de la population. En fonction du retour des inscriptions, il sera envisagé de souscrire à des options payantes qui permettront d'offrir un service plus complet (alertes, SMS, sondages, suggestion, débats publics...).

#### **IV. Economie/Budget**

Forêt → Antoine COUETTE a pris ses fonctions de technicien de l'ONF en remplacement de Michel HAFFNER admis à prendre sa retraite. Un point de situation a été fait avec le bureau municipal et en présence de François CHANAL, responsable de l'unité territoriale dont dépend la commune. Ont été présentées les conséquences sur le marché du bois de la crise sanitaire de la COVID ajoutée à celle de la prolifération du scolyte. La forêt de St-Point reste plutôt épargnée par rapport au contexte régional, mais rien ne la préserve d'une évolution défavorable. Les coupes programmées cette année ont dû être reportées à cet automne : les recettes prévues au budget ne seront perçues qu'en début de l'année prochaine. Antoine COUETTE a fait une présentation sur site des coupes 2021. L'état d'assiette des coupes correspondant est présenté. Il est proposé de le valider.

➤ *approbation à l'unanimité*

Décisions modificatives budgétaires et délibérations :

versement de 40 000€ supplémentaires du budget camping au BP art.7588 section fonctionnement

versement de 80 000€ de la section fonctionnement vers la section investissement du BP

DM pour abonder le budget CCAS déficitaire +2690.93€ à l'art.65736 depuis le BP

diminution du versement du budget forêt : 40 000€ au lieu des 70 000€ initialement prévus pour le BP.

➤ *approbation à l'unanimité*

## V. Tourisme/Camping

Après un retour sur le déroulement de la saison 2020 par François Hanrot, il est proposé de maintenir les tarifs en cours pour la saison 2021.

➤ *approbation à l'unanimité*

Madame Jourdin ayant définitivement quitté la commune, son remplacement doit être organisé. Madame Elise PETITE a été approchée et s'est déclarée intéressée. Il est proposé de procéder à son embauche à compter du 2 janvier 2021 en tant que Technicien principal 1ère classe au 8ème échelon + régisseuse de recette

➤ *approbation à l'unanimité*

## VI. Environnement Travaux Urbanisme

Aménagement voirie → La première tranche concerne la route de Malpas, la rue du Port et la rue du Lac. Les travaux seront terminés début décembre avec la pose d'un garde-corps route de Malpas, la pose de barrières en bois autour du parking du port et l'installation d'arceaux pour le stationnement vélos à l'arrière du sanitaire de l'aire camping-cars.

Déploiement de la fibre → Des travaux préparatoires sont entrepris par la société Boucard avec l'installation des chambres satellites à destination des raccordements des particuliers.

Syndicat de transport de la Rive gauche du lac St-Point → Les statuts du syndicat dédié au transport à la demande un jeudi matin sur deux à destination de Pontarlier ont été révisés à la suite de l'adhésion de la commune de Oye-et-Pallet. Ils doivent être validés par le conseil municipal.

➤ *approbation à l'unanimité*

Déneigement → L'entreprise Verticelli, habituel prestataire de service sur le territoire communal a présenté un devis pour l'hiver 2020/2021. Les tarifs de la saison passée sont maintenus.

➤ *approbation à l'unanimité*

Appartement mairie → Les bilans réglementaires ont été faits et autorisent la mise en location de l'appartement. Tanguy GAGELIN a fait savoir qu'il était preneur. Un bail de type 3/6/9 sera rédigé.

➤ *approbation : 1 abstension 8 pour*

Calendrier prochaines réunions : commission Environnement Travaux Urbanisme lundi 7 décembre 18h30

Conseil Municipal lundi 14 décembre 19 h

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée et close à 22 heures 15.*